

INSTITUT DE FORMATION DU VELO

Campus de la Brunerie -180 Boulevard de Charavines
38500 VOIRON

N° SIRET : 534 277 488 000 19 - APE : 8559A
Organisme de formation déclaré sous le N° 82 38 05102 38

www.formation-velo.com

A l'attention de

Voiron, le 7 février 2017

DEVIS de formation

BPJEPS Vélo Tout Terrain / Parcours Allégé

Veillez trouver ci-dessous un devis pour la formation du *Brevet Professionnel Jeunesse Education Populaire et Sports spécialité Activités du Cyclisme, mention VTT* qui se déroulera prochainement, ainsi que le programme détaillé de la formation ci-après.

Formation et diplôme préparé : **BPJEPS Vélo Tout Terrain – inscrit au RNCP**

Dates de la formation en centre : **du 2 mai 2017 au 17 novembre 2017**
(hors rattrapages)

Horaires : **35h/semaine, de « 8h30 à 12h et de 13h à 16h30 »***
**modifications éventuelles selon programme (sortie extérieure...)*

Epreuves de sélections : **le 27 mars 2017**

Nombre d'heures de la formation :

Heures de formation	252h
Heures de certification	28 h
Heures de positionnement <i>Le 28 et 29 mars 2017</i>	14 h
<i>Heures de stage en entreprise</i>	<i>280 h</i>
TOTAL	574H

Lieu de la formation : **IFV – 180 bd de Charavines - Voiron (38500)**

Coût pédagogique : **2940€ net de taxe**

Frais d'inscription : **40€**

Coût horaire de la formation : **10 € / heure**

Frais d'hébergement et restauration : **à la charge du stagiaire**

Bon pour acceptation
Signature du stagiaire

IFV Institut de Formation du Vélo
180 Bd de Charavines - 38500 VOIRON
Siret : 534 277 488 00019 - APE 9499Z
info@formation-velo.com

Bertrand RABATEL

Responsable formation

INSTITUT DE FORMATION DU VELO

Campus de la Brunerie -180 Boulevard de Charavines
38500 VOIRON

N° SIRET : 534 277 488 000 19 - APE : 8559A

Organisme de formation déclaré sous le N° 82 38 05102 38

www.formation-velo.com

A l'attention de

Voiron, le 7 février 2017

PROGRAMME DE FORMATION PROFESSIONNELLE BPJEPS Vélo Tout Terrain / Parcours Allégé

L'action de formation entre dans la catégorie des actions de préformation et de préparation à la vie professionnelle prévue par l'article L. 6313-1 du Code du travail.

Elle a pour objectif : valider le Brevet professionnel Jeunesse Education Populaire et Sports spécialité Activités du cyclisme mention VTT permettant au candidat d'encadrer en autonomie l'activité vélo et VTT dont il est responsable au plan pédagogique, en assurant la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Des objectifs d'intégration (OI) sont précisés et regroupés au sein de 7 unités capitalisables :

UC 4 : Etre capable de participer au fonctionnement de la structure et à la gestion de l'activité
OI 4.1 Etre capable de contribuer au fonctionnement de la structure
OI 4.2 Etre capable de participer à l'organisation des activités de la structure
UC 5 : Etre capable de préparer une animation dans le cadre de l'activité vélo
OI 5.1 Etre capable d'analyser le contexte de l'animation en tenant compte des règles et de la sécurité
OI 5.2 Etre capable de préparer le matériel
UC 6 : Etre capable d'encadrer des pratiquants dans le cadre de l'activité vélo
OI 6.1 Etre capable de conduire une animation dans le cadre de l'activité vélo
OI 6.2 Etre capable de conduire une animation dans le cadre de l'activité vélo
UC 7C : Etre capable de mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités professionnelles en VTT
OI 7.1 Etre capable de mobiliser les connaissances liées à l'environnement professionnel
OI 7.2 Etre capable de mobiliser des connaissances liées à l'activité
OI 7.3 Etre capable de mobiliser les connaissances liées aux milieux de pratique
OI 7.4 Etre capable de mobiliser les connaissances liées au développement durable
UC 8C Etre capable de conduire une action éducative en VTT
OI 8.1 Etre capable de préparer une démarche d'apprentissage en VTT
OI 8.2 Etre capable de conduire une démarche d'apprentissage en VTT
OI 8.3 Etre capable d'évaluer une démarche d'apprentissage en VTT
UC 9C : Etre capable de maîtriser les outils et techniques en VTT
OI 9.1 Etre capable de faire preuve de maîtrise technique
OI 9.2 Etre capable d'assurer la maintenance du matériel
OI 9.3 Etre capable de maîtriser les techniques professionnelles
OI 9.4 Etre capable de réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité
OI 9.5. Etre capable d'accompagner la randonnée
UC 10 : Etre capable d'utiliser les notions biomécaniques pour améliorer l'efficacité des gestes techniques à VTT

Sa durée est de : **252 heures** en centre de formation, réparties sur 9 semaines, soit **36 jours + 28h de certification et 14h de positionnement** ainsi que de 280 heures d'alternance en entreprise.
Horaires : **35h/semaine, de « 8h30 à 12h et de 13h à 16h30 »***modifications éventuelles selon programme (sortie extérieure...)

Programme de la formation : 3 champs d'interventions sont abordés durant la formation :

Technique :

- reprise des techniques de base en pilotage VTT
- perfectionnement personnel en VTT trial, VTT descente et cross-country
- analyse biomécanique des gestes techniques (VTT trial, VTT descente, cross-country)
- analyse vidéo lors des séances techniques- mécanique : réparation et gestion d'un parc de VTT

Pédagogie :

- mises en situation pédagogique avec différents publics (scolaires, clubs, adultes)
- retour vidéo et analyse individuelle
- construction de séances et de cycles de progression
- didactique et référentiels d'apprentissage du vélo et du VTT (du niveau initiation au niveau expert)

Milieu professionnel :

- réglementation des sites de pratique et de l'activité
- marché de l'encadrement cycliste (l'offre et la demande)
- enseignement technique du VTT en anglais
- projet professionnel et montage de produits

Evaluation et sanction des acquis de formation : 7 unités capitalisables (UC) doivent être validées par l'intermédiaire de 4 épreuves pour obtenir le diplôme du BPJEPS VTT :

Epreuve 1

Dossier écrit de 30 pages (commun aux UC1/3/4/7) comprenant 2 parties :

- une description complète de la structure d'alternance (fonctionnement, réseau, réglementation, sites de pratique, outils pédagogiques...)
- une analyse et un projet de développement de la structure d'alternance.

Ce dossier sera soutenu à l'aide un diaporama Powerpoint.

Le dossier sera adressé au centre de formation en amont de la certification et transmis à la commission d'évaluation une semaine minimum avant la certification. Il sera transmis impérativement en double exemplaire.

Epreuve 2

Présenter et remettre une version papier de la séance proposée en présentant le contexte de la séance : public concerné par l'action, l'objectif de la séance, les exercices proposés, moyens utilisés. La prise en compte de la gestion de la sécurité et la réglementation sera précisée. Une présentation orale (5mn maximum) sera effectuée avant la séance. La séance proposée est la séance animée. Elle sera suivie d'un entretien de 15 mn.

Animation d'une séance pédagogique avec un public enfant d'une durée de 30 minutes suivie d'un entretien de 15' en lien avec la préparation de séance proposée dans l'UC 5

Epreuve 3

Séance de perfectionnement en VTT d'une durée d'une heure , comprenant la démonstration technique par le candidat, auprès d'un public

adolescent ou adulte pratiquant régulièrement le VTT au sein de la structure d'alternance.

+ présentation d'une durée de 15' d'un dossier d'au moins 10 pages (envoyé aux experts évaluateurs au moins 7 jours avant) sur le projet pédagogique correspondant à la séance qui sera menée, suivie d'un entretien de 15' minimum à 30' maximum visant à expliciter les choix pédagogiques et à analyser la progression des élèves.

Epreuve 4

composée d'un circuit non balisé et chronométré (temps limite), comprenant une "spéciale" chronométrée en VTT descente, une zone de maniabilité, une épreuve pratique de mécanique sur le terrain et une simulation d'accident avec le passage d'un message d'alerte. Toutes les épreuves doivent être validées pour que l'UC soit évaluée.

Suivie d'une épreuve orale d'analyse et de correction d'un geste technique à VTT, à partir d'une photo, d'une vidéo ou d'une démonstration fournie par les évaluateurs. Cette entretien se déroule sur le terrain et dure 20 minutes.

Niveau de connaissances préalables nécessaire

Afin de suivre au mieux l'action de formation susvisée et obtenir la qualification à laquelle elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissances suivant :

- Etre titulaire du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif (BEES) ou du DE Moniteur de Ski (alpin ou nordique)
- Etre titulaire d'une attestation de Prévention Secours Civiques de niveau 1 (PSC 1) ou équivalent
- Fournir un certificat médical de moins d'1 an pour la pratique et l'enseignement du VTT
- Réussir le Test des exigences préalables à l'entrée en formation défini en annexe III de l'arrêté du 29/12/2011 et **organisé le 27 mars 2017**
- Valider les épreuves de sélection propres à l'Institut de Formation du Vélo **le 27 mars 2017**

Organisation de l'action de formation

L'action de formation aura lieu **du 2 mai 2017 au 17 novembre 2017 à l'Institut de formation du vélo, 180 boulevard de Charavines - Voiron (38500).**

Elle est organisée pour un effectif de 18 stagiaires.

Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle de connaissances, sont les suivantes :

- cours théoriques en salle
- travaux pratique de mécanique en atelier
- cours techniques de pilotage VTT
- observation de séances pédagogiques
- mise en application pédagogiques avec différents public

- mise en situation pédagogique en entreprise avec un tuteur
- retour d'expérience après les périodes d'alternance
- analyse vidéo des séances pédagogiques et techniques

Les diplômes, titres ou références de(s) personne(s) chargée(s) de la formation sont :

- Bertrand RABATEL (directeur de l'IFV) : Brevet d'Etat 2e degré VTT, maîtrise STAPS entraînement et auteur du livre Piloter son VTT (Ed. Glénat), enseignant à l'université
- Benjamin VIBERT : BEESAC depuis + de 10 ans, directeur de l'école de VTT MCF des 2 Alpes et formateur à l'IFV depuis 2012
- Vincent VAUDAUX : Brevet d'Etat 2e degré VTT et responsable du Sport-Etudes VTT
- David JARRIAND : BEESAC depuis + de 10 ans, spécialiste du raid VTT à l'étranger
- Simon ROGIER : Brevet d'Etat 2e degré VTT, DEA en biomécanique
- Et plus d'une vingtaine de formateurs selon leur spécialité



Campus de la Brunerie - 180 Boulevard de Charavines - 38500 VOIRON

N° SIRET : 534 277 488 000 19 - Code NAF : 8559A

www.formation-velo.com

Organisme de formation enregistré sous le N° 82 38 05102 38 auprès du préfet de la Région Rhône-Alpes.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.